PPRECE : une base partenariale

Agence de l?Eau Loire-Bretagne (AELB)

L?agence de l?eau Loire-Bretagne accompagne les porteurs de projets pour le montage et la re?alisation d?ope?rations territoriales de re?duction des diffe?rentes sources de pollution ou de de?gradation physique des milieux aquatiques. L?e?chelle d?intervention est le bassin versant ou l?aire d?alimentation de captage. Ces projets comportent deux phases : la phase d?e?laboration (e?tudes, mobilisation des acteurs) et la phase de mise en oeuvre (contrat territorial).

Agence de l?Eau Seine-Normandie (AESN)

L'agence de l'eau Seine-Normandie ne contractualise pas sur les programmes pluriannuels "simple" de restauration et d'entretien des cours comme peut le faire l'agence de l'eau Loire-Bretagne avec ses contrats territoriaux milieux aquatiques. En revanche, elle contractualise dans le cadre de contrats globaux (équivalent des contrat territoriaux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne) et dans le cadre du financement de l'animation (un poste de technicien de rivière par exemple). Ces deux types de contrat sont présentés dans les pages suivantes.

Les autres partenaires financiers

Outre les agences de l'eau, qui selon la nature des travaux et de leur politique apportent de 35% à 80% des financements, les maîtres d'ouvrage bas-normand peuvent aussi compter sur le soutien des conseils généraux (Calvados, Manche et Orne) et du conseil régional de Basse-Normandie (programme Eau'bjectif). Ces derniers interviennent de manière complémentaire, au côté des agences de l'eau, pour financer les travaux de restauration, d'entretien et les postes de technicien de rivière. En effet, les maîtres d'ouvrage de Basse-Normandie, qui est un territoire très rural, ont un important réseau hydrographique à gérer mais souvent peu de ressources financières locales à mobiliser.